



## pompe a chaleur Xxxxxxx

Par **Silvain54**, le **09/06/2020** à **09:56**

Bonjour,

Xxxxxx m'a démarché à domicile pour l'installation d'une pompe à chaleur. Cette dernière a été posée en septembre 2019. Avant la signature du bon de commande, le commerciale a insisté sur le faite que l'entreprise était qualifié RGE (le logo RGE figure sur le bon de commande. Sur leur site internet et sur la plaquette de présentation, il est précisé qu'ils ont toutes les qualifications). Il nous a également dit qu'une subvention pour le changement de mode de chauffage d'une hauteur de 12 000€ nous serait versée par un grand groupe (Total energie). Donc l'offre était plutôt interessante.

A la réception de la facture, la mention RGE ne figure plus. Nous les avons relancé plusieurs fois mais n'avons eu aucune réponse de leur part. Nous n'avons pas reçu la prime annoncée et nous ne parvenons plus à joindre l'entreprise.

Nous ne pouvons donc pas profiter du crédit d'impôt, nous avons été trompé. Aucune aide ne nous a été versée. Nous avons du nous endeter et faire un crédit chez Yyyyyyy sur 10 ans et nous n'avons pas pu profiter des aides régionales existantes.

Que pouvons nous faire ?

Quels sont les recours ?

Apparament, je ne suis pas le seul dans cette situation, Zzzzzzzzz a créer un compte face book pour recenser les victimes de cette arnaque.

La situation est pourtant claire :

L'entreprise se met en liquidation judiciaire afin de ne pas répondre à ses promesses. Son chiffre d'affaire doit pourtant être bon (vu le nombre de personnes arnaqués). Elle change de région, change de nom, elle fait de la pub sur internet et reproduit le même scénario. Comment les arrêter ?